FLEURIEUX·SUR·L'ARBRESLE

Rhône

Accusé de réception en préfecture
069-216900860-20200306-Delib202012-DE
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2020

Nbre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 14
Votants : 16

Convocation du 2 mars 2020.

L'an deux mil vingt, le 6 mars à dix neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mesdames Françoise BONNAT DEVAUX, Karine BOUCHET, Sylvie DESBOURDELLE, Valérie HEMON et Carole TELMAN.
Messieurs Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Claude BEAUDOUX, Bruno BIGOURDAN Bernard CHIRAT, Baptiste GAUDELUS, Maurice REY, Paul ROSSI, et Henri ROUZAUD.

Absents excusés : Géraldine DUBESSY (Pouvoir donné à Diogène BATALLA), Olivier CHAMBE (Pouvoir donné à M.CHIRAT).

Absents : Isabelle SALFATI, Gilbert CHAISE, Michel SAULT.

Il a été procédé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil ; M. Baptiste GAUDELUS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2020-12/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE

Rapporteur : M. ROUZAUD

Monsieur ROUZAUD présente le compte administratif 2019 dressé par le maire et dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2019 établi par madame la Trésorière de l'Arbresle ;
Les résultats du compte administratif 2019 se présentent de la manière suivante :

Section de fonctionnement :
Dépenses : 1 939 540,50 €
Recettes : 2 165 002,54 €
Résultat de la section de fonctionnement : 225 462,04 €
Report de 2018 en recettes : 860 872,49 €
Soit un résultat de la section de fonctionnement : 1 086 334,53 €
Section d'investissement :
Dépenses : 1 481 240,98 €
Recettes : 1 098 549,29 €

Résultat de la section d'investissement :	**- 382 691,69 €**
Report de 2018 en recettes :	1 290 070,82 €
Soit un résultat de la section d'investissement :	**907 379,13 €**
Résultat de clôture l'exercice 2019 :	
Restes à réaliser recettes 2019 repris sur 2020 :	1 133 570,00 €
Restes à réaliser dépenses 2019 repris sur 2020 :	1 719 185,00 €
Résultat global de l'exercice 2019 :	**1 408 098,66 €**

Monsieur le maire ne devant pas prendre part au vote, quitte la salle.
Monsieur ROUZAUD, doyen du conseil municipal, fait voter le compte administratif 2019 de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

➢ d'approuver le compte administratif 2019 établi par le maire tel que présenté par l'adjoint aux finances.

Pour extrait certifié conforme,
Le maire,

Diogène BATALLA